MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain du quartier de Bellecroix - Eurometropole de Metz (57)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: METZ METROPOLE

Raison sociale: EPCI

N° SIRET: 20003986500106

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: GROSDIDIER

Prénom(s): Francois

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la demolition de l'actuel centre commercial afin d'en construire un nouveau sur le meme emplacement. Des travaux d'amenagements des espaces publics sont egalement prevus avec le reamenagement de l'esplanade en Desiremont, le long de l'avenue de Lyon. La creation d'une liaison pietonne a travers le quartier et l'amenagement de la promenade du belvedere, qui comportera de nombreux espaces verts et du mobilier urbain, sont egalement prevus.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de renforcer l'attractivite du quartier et de le dynamiser en repensant les espaces d'activites commerciales et en amenageant des espaces publics de qualite afin de favoriser la mixite sociale et d'integrer les enjeux de la transition ecologique (reduction des ilots de chaleur, developpement des mobilites douces) au sein d'un quartier residentiel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera realise en plusieurs phases successives et debutera par les travaux d'amenagements des espaces publics. Les operations s'echelonneront de cette maniere :
1- Requalification de la rampe de Bellecroix ;
2- Creation du belvedere, de la rampe et de la passerelle ;
3- Creation de liaisons en trait-d'union ;
4- Demolition du centre commercial actuel et reconstruction d'un programme mixte (logements et rez-de-chaussee commercial) ;
5- Requalification de l'esplanade en Desiremont.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les amenagements ameliioreront l'accessibilite des espaces publics, le cadre de vie des habitants et l'attractivite du quartier.
Le nouveau centre commercial dynamisera l'activite economique locale en proposant une offre diversifiee de commerces et de services de proximite.
Les espaces publics reamenages, tels que l'esplanade en Desiremont et la promenade du belvedere, contribueront a dynamiser la vie du quartier et a ameliorer le bien-etre des usagers grace a des espaces verts et du mobilier urbain adaptes.
Les nouvelles liaisons pietonnes et les amenagements en faveur des mobilites douces favoriseront les deplacements et l'accessibilite du quartier.
En cas de reamenagement futur, les equipements et infrastructures pourront etre adaptes, demontes et reutilises ou recycles selon les besoins.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet necessite un permis de construire, un permis de demolir et une autorisation pour l'abattage d'alignements d'arbres. Un permis d'amenager peut etre requis, les travaux etant situes dans le perimetre de la porte de Bellecroix (monument classe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des operations d'amenagement Surface des travaux de demolitions Superficie globale de l'operation (certains travaux d'amenagements auront lieu sur des parcelles precedemment demolies)	(64 453, m2) (1 403, m2) (64 453, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue du 18 Juin

Lieu-dit :

Localité : Rue du 18 Juin 57070 Metz

Code postal : 57070 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 6°11'23"E Lat. : 49°7'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la Metropole de Metz - Approuve le 3 juin 2024

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	L'un des sites de la ZNIEFF de type 1 « Forts Messins : St-Julien, Belle Croix, Queuleu, Groupement Fortifie de la Marne » (410030490) est situe entre les secteurs d'operations avec une zone de chevauchement identifiee a l'Ouest du site sur une partie des batiments des secteurs Terrasses et 18 juin.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement du Departement de la Moselle (4eme echeance) couvre le territoire du projet. Le site du projet ne fais pas partie des zones a enjeux identifiees au sein du document.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le projet est situe dans le perimetre des abords de la porte de Bellecroix (monuments historique classe).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune de Metz est concernee par un plan de prevention des risques d'inondations : "Plan de Prevention des Risques d'inondations (PPRI) pour la Vallee de la Moselle"
	☑	☐	Ce plan a ete arrete par le prefet le 28 juin 2005 (plan en cours de revision).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les travaux de demolition prevus sur la zone vont generer des deblais qui seront evacues et traites. De plus, les operations d'amenagement des espaces publics necessiteront des ajustements de surface et des travaux de preparation du sol pouvant generer un excedent de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	L'etat d'avancement du projet ne permet pas de repondre avec certitude a cette question mais il est probable que les operations d'amenagements necessitent un apport de materiaux (remblai, etc.)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Il est probable que l'apport de terre de remblais soit necessaire lors des operations d'amenagements. Le volume necessaire ne peut pas etre estime au vu de l'etat d'avancement du projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet est en adequation avec les ressources disponibles et sera raccorde aux reseaux existants d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la collectivite afin d'assurer une gestion maitrisee et adaptee aux besoins du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Certaines especes, principalement d'oiseaux, de chiropteres et de reptiles, sont susceptibles d'utiliser les haies, les arbres ou encore les batiments, notamment ceux comportant des cavites anthropiques pour le transit, l'alimentation, le refuge ou pour le gite / la nidification. Les impacts potentiels sont moderes en raison de la presence d'une ZNIEFF qui comprend des habitats favorables a des
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet prevoit la creation ou la requalification de plusieurs axes de deplacements favorisant les mobilites douces. L'impact sur la mobilite devrait ainsi etre positif.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le passage des vehicules au sein de la zone peut constituer une source de bruit mais qui reste tres localisee au sein de la zone projet et qui devrait etre inferieure aux sources de bruits actuelles
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Le rejets des pots d'echappement des vehicules peut constituer une sources de nuisances olfactives mais qui reste tres localisee au sein de la zone projet et qui devrait etre inferieure aux emissions actuelles
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	L'eclairage public des espaces verts et des abords d'infrastructure sera une source d'emissions lumineuses. Ces amenagements seront realises en concordance avec la politique Trame noire en vigueur
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le rejets des pots d'echappement des vehicules peut constituer une sources de nuisances olfactives mais qui reste tres localisee au sein de la zone projet et qui devrait etre inferieure aux emissions actuelles
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Bien que le projet prevoit des operations dans le perimetre des abords de la porte de Bellecroix (monuments historique classe), au vu de la nature et de la localisation des travaux, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte a ce monument que ce soit durant les travaux ou durant la phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet entrainera une modification de l'usage du sol avec la transformation de parcelles aujourd'hui artificialisees (immeubles, voiries). Certaines de ces surfaces seront desimpermeabilisees afin d'etre amenagees en espaces verts, contribuant ainsi a une renaturation partielle du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mis en place sur l'Eurometropole de Metz et qui prevoit des operations d'amenagements sur quatre quartiers de la ville : Borny, Bellecroix, La Patrotte-Metz Nord et Saint-Eloy Boileau Pre-genie.
Ces operations regroupent des demolitions, des constructions et des travaux d'amenagements des espaces publics susceptibles d'entrainer des incidences sur l'environnement, notamment en termes de bruit, de pollution de l'air, et de perturbation des habitats naturels.
Ce projet contribue aux incidences cumulees generees par l'ensemble des operations menees dans le cadre du NPNRU. La simultaneite de ces projets accentue les risques d'impacts

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Avifaune : La zone est favorable aux corteges d'oiseaux des milieux urbains et boises qui sont susceptibles de l'utiliser comme lieu de repos, d'alimentation ou de nidification. D'autres especes comme l'Hirondelle de fenetre sont susceptibles de nicher sur les batiments situes a proximite des zones de travaux. Les especes a enjeux identifiees au sein de la ZNIEFF sont egalement susceptibles de frequenter la zone de maniere temporaire (repos, chasse) ou pour nicher.
Chiropteres : La presence d'un milieu boise a proximite immediate du projet est favorable a la presence de chiropteres que ce soit en simple passage, en chasse ou pour le gite. Plusieurs especes de chiropteres sont recensees au sein de la ZNIEFF dont le boisement fait partie integrante.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les emprises du chantier seront limitees au strict necessaire afin de reduire au maximum la destruction d'habitats, qu'ils soient naturels ou artificialises. Elles devront egalement etre balisees de maniere a prevenir toute divagation d'engin hors de la zone de travaux et notamment au sein de la ZNIEFF.
Pour prevenir tout risque de pollution, les manipulations et le stockage de produits dangereux, tels que les hydrocarbures, se feront sur des zones etanches ou dans des bacs de retention. Le stationnement des engins sera egalement prevu sur des surfaces revetues et impermeables. Par ailleurs, toute pratique de brulage sera proscrite.
Des mesures specifiques, telles que le balisage ou la protection des arbres a conserver, seront appliquees pour preserver les elements naturels du site.
De plus, les travaux nocturnes seront interdits afin de limiter les nuisances sur l'environnement et la sante humaine.
Les operations de demolition et d'amenagement seront realisees, autant que possible, hors de la periode de reproduction des oiseaux (mi-fevrier a mi-septembre) afin d'eviter la destruction des nids. En cas d'impossibilite d'eviter cette periode sensible, le passage d'un ecologue en amont de tout travaux sera realise afin de s'assurer de l'absence d'enjeux.
Avant toute intervention sur les batiments, une inspection des cavites anthropiques sera effectuee afin de detecter la presence eventuelle de chiropteres, en particulier durant les periodes sensibles comme l'hibernation (mi-novembre a mi-mars). En cas d'absence d'enjeux, ces cavites pourront etre scellees avant le debut des travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Balan

Prénom Tom

Qualité du signataire Chef de projets Environnement - DCI Environnem

À Bois-Guillaume

Fait le 05-03-2025

Signature du (des) demandeur(s)